

# Autorisation de conduite d'engins de Travaux Publics

## PUBLICS CONCERNÉS

Être âgé d'au moins 18 ans

Conducteurs qui maîtrisent la conduite des engins concernés en raison d'une expérience ou d'une qualification professionnelle

Permis B souhaitable

## QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Les intervenants sont titulaires des CACES® correspondants à la formation des catégories d'engins qu'ils dispensent. Ils justifient d'une expérience de conduite en production ou en formation sur les engins concernés

## LIEUX DE LA FORMATION

Au sein de l'entreprise qui en fait la demande (intra) et/ou au CFPPA de Venours 86480 Rouillé (30km sud-ouest de Poitiers)

## INFORMATIONS PRATIQUES

Hébergement et restauration possibles sur le site de Venours

Gare ferroviaire à 5 km du CFPPA  
Véhicule personnel fortement conseillé

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthodes adaptées à la formation des adultes. Engins de travaux publics du Centre ou de l'entreprise si formation intra

Les documents relatifs aux matériels (la notice d'instruction en français, le document justifiant de la dernière vérification générale périodique) doivent être mis à disposition des candidats afin qu'ils en aient connaissance

Pour la formation et le test pratique, le candidat devra être en possession de son équipement de protection individuelle (cote, chaussures de sécurité, casque, gants)

## CONTACTS

Nancy COUVIDOUX (coordonnatrice)  
05.49.43.95.33  
cfppa.venours@educagri.fr



Formation permettant d'acquérir des connaissances et des compétences dans la conduite d'engins de Travaux Publics afin de se faire délivrer une autorisation de conduite par l'employeur

## PROGRAMME DE LA FORMATION

- Technologie et connaissance des engins
- Signalisation
- Réglementation propre au déplacement des engins
- Devoirs et responsabilité des conducteurs d'engins
  - risques spécifiques aux différents travaux
- Utilisation des engins
  - procédures de mise en route
  - procédures lors de l'arrêt

## Validation de la formation

Test théorique :

En salle, questionnaire à choix multiples  
Réglementation et textes de la Sécurité Sociale  
Technologie  
Règles de sécurité

Test pratique :

Sur le terrain, avec le matériel concerné  
Mise en route du matériel  
Exécution d'une tâche simple de production  
Arrêt de la machine  
Opération d'entretien et de transfert